

<https://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article190>



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Condillac

- RESSOURCES
- NOTIONS ET AUTEURS. EXERCICES
- Bibliothèque numérique des auteurs



Date de mise en ligne : lundi 12 janvier 2015

Copyright © Philosophie Académie de Créteil - Tous droits réservés

- [Traité des animaux \(orthographe non modernisée\) disponible ici.](#)
- [1776, Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre](#)
- [Traité des sensations](#)
- [La logique ou les premiers développement de l'art de penser](#)

Oeuvres complètes de Condillac :

[Langue des calculs](#)

[Traité des systèmes 1](#)

[Traité des systèmes 2](#)

[Art de raisonner et grammaire](#)

[Essai sur l'origine des connaissances humaines](#)

[Traité des sensations et des animaux](#)

[Histoire ancienne](#)

[Histoire ancienne](#)

[Histoire moderne](#)

[Histoire ancienne](#)

[Histoire ancienne](#)

[Histoire Moderne](#)

- [Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme](#) *Que l'histoire doit être une école de morale et de politique*, ch.1

SUJETS BAC

anne	serie	lieu	session	auteur
2007	L	MÉTROPOLE	REPLACEMENT	<p>Je ne saurais exprimer un jugement avec des mots, si, dès l'instant que je vais prononcer la première syllabe, je ne voyais pas déjà toutes les idées dont mon jugement est formé. Si elles ne s'offraient pas toutes à la fois, je ne saurais par où commencer, puisque je ne saurais pas ce que je voudrais dire. Il en est de même lorsque je raisonne ; je ne commencerais point, ou je ne finirais point un raisonnement, si la suite des jugements qui le composent, n'était pas en même temps présente à mon esprit. Ce n'est donc pas en parlant que je juge et que je raisonne. J'ai déjà jugé et raisonné, et ces opérations de l'esprit précèdent nécessairement le discours. En effet nous apprenons à parler parce que nous apprenons à exprimer par des signes les idées que nous avons et les rapports que nous apercevons entre elles. Un enfant n'apprendrait donc pas à parler, s'il n'avait pas déjà des idées, et s'il ne saisisait pas déjà des rapports. Il juge donc et il raisonne avant de savoir un mot d'aucune langue. Sa conduite en est la preuve, puisqu'il agit en conséquence des jugements qu'il porte. Mais parce que sa pensée est l'opération d'un instant, qu'elle est sans succession, et qu'il n'a point de moyen pour la décomposer, il pense, sans savoir ce qu'il fait en pensant ; et penser n'est pas encore un art pour lui.</p> <p>CONDILLAC <i>Cours d'étude pour l'instruction des jeunes gens</i></p>

Condillac

2011	TECH N.	MÉTROPOLE	REPLACEMENT ENT	<p>L'égalité est le fondement d'une bonne république. Une république est heureuse lorsque les citoyens obéissent aux magistrats (1), et que les magistrats respectent les lois. Or elle ne peut s'assurer de cette obéissance et de ce respect, qu'autant que par sa constitution elle confond (2) l'intérêt particulier avec le bien général ; et elle ne confond l'un avec l'autre, qu'à proportion qu'elle maintient une plus grande égalité entre ses membres. Je ne veux pas parler d'une égalité de fortune, car le cours des choses la détruirait d'une génération à l'autre. Je n'entends pas non plus que tous les citoyens aient la même part aux honneurs ; puisque cela serait contradictoire à l'ordre de la société, qui demande que les uns gouvernent et que les autres soient gouvernés. Mais j'entends que tous les citoyens, également protégés par les lois, soient également assurés de ce qu'ils ont chacun en propre, et qu'ils aient également la liberté d'en jouir et d'en disposer. De là il résulte qu'aucun ne pourra nuire, et qu'on ne pourra nuire à aucun.</p> <p>CONDILLAC</p> <p><i>(1) magistrats (ici) : gouvernants.(2) confondre (ici) : réunir pour ne former qu'un seul tout.</i></p> <p>QUESTIONS :</p> <p>1° Dégagez la thèse de ce texte et montrez comment elle est établie.</p> <p>2°a) Pourquoi faut-il que « les citoyens obéissent aux magistrats, et que les magistrats respectent les lois » pour qu'une république soit « heureuse » ?</p> <p>b) Pourquoi « l'intérêt particulier » et « le bien général » doivent-ils former un seul tout ?</p> <p>c) Condillac distingue entre trois sortes d'égalité. Lesquelles ? Pourquoi seule la dernière est-elle indispensable à une « bonne république » ?</p> <p>3° L'égalité est-elle le fondement d'une bonne république ?</p>
2012	L	AMÉRIQUE DU NORD	NORMALE	<p>La liberté ne consiste (...) pas dans des déterminations indépendantes de l'action des objets, et de toute influence des connaissances que nous avons acquises. Il faut bien que nous dépendions des objets par l'inquiétude (1) que cause leur privation, puisque nous avons des besoins ; et il faut bien encore que nous nous réglions d'après notre expérience sur le choix de ce qui peut nous être utile, puisque c'est elle seule qui nous instruit à cet égard. Si nous voulions une chose indépendamment des connaissances que nous en avons, nous la voudrions, quoique persuadés qu'elle ne peut que nous nuire. Nous voudrions notre mal pour notre mal, ce qui est impossible. La liberté consiste donc dans des déterminations, qui, en supposant que nous dépendons toujours par quelque endroit de l'action des objets, sont une suite des délibérations que nous avons faites, ou que nous avons eu le pouvoir de faire. Confiez la conduite d'un vaisseau à un homme qui n'a aucune connaissance de la navigation, le vaisseau sera le jouet des vagues. Mais un pilote habile en saura suspendre, arrêter la course ; avec un même vent il en saura varier la direction ; et ce n'est que dans la tempête que le gouvernail cessera d'obéir à sa main. Voilà l'image de l'homme.</p> <p>CONDILLAC</p> <p><i>Traité des sensations</i></p> <p><i>(1) l'inquiétude : l'insatisfaction</i></p>
2012	S	POLYNÉSIE	NORMALE	<p>Lorsque les objets attirent notre attention, les perceptions qu'ils occasionnent en nous se lient avec le sentiment de notre être et avec tout ce qui peut y avoir quelque rapport. De là il arrive que non seulement la conscience nous donne connaissance de nos perceptions, mais encore, si elles se répètent, elle nous avertit souvent que nous les avons déjà eues, et nous les fait connaître comme étant à nous, ou comme affectant, malgré leur variété et leur succession, un être qui est constamment le même nous. La conscience, considérée par rapport à ces nouveaux effets, est une nouvelle opération qui nous sert à chaque instant et qui est le fondement de l'expérience. Sans elle, chaque moment de la vie nous paraît le premier de notre existence, et notre connaissance ne s'étendrait jamais au-delà d'une première perception. Il est évident que si la liaison qui est entre les perceptions que j'éprouve actuellement, celles que j'éprouvai hier, et le sentiment de mon être, était détruite, je ne saurais reconnaître que ce qui m'est arrivé hier soit arrivé à moi-même. Si à chaque nuit cette liaison était interrompue, je commencerais pour ainsi dire chaque jour une nouvelle vie, et personne ne pourrait me convaincre que le moi d'aujourd'hui fût le moi de la veille.</p> <p>CONDILLAC</p> <p><i>Essai sur l'origine des connaissances humaines</i></p>

Condillac

2015	L	LIBAN	NORMALE	<p>Je ne saurais exprimer un jugement avec des mots, si, dès l'instant que je vais prononcer la première syllabe, je ne voyais pas déjà toutes les idées dont mon jugement est formé. Si elles ne s'offraient pas toutes à la fois, je ne saurais par où commencer, puisque je ne saurais pas ce que je voudrais dire. Il en est de même lorsque je raisonne ; je ne commencerais point, ou je ne finirais point un raisonnement, si la suite des jugements qui le composent, n'était pas en même temps présente à mon esprit. Ce n'est donc pas en parlant que je juge et que je raisonne. J'ai déjà jugé et raisonné, et ces opérations de l'esprit précèdent nécessairement le discours. En effet nous apprenons à parler, parce que nous apprenons à exprimer par des signes les idées que nous avons, et les rapports que nous apercevons entre elles. Un enfant n'apprendrait donc pas à parler, s'il n'avait pas déjà des idées, et s'il ne saisisait pas déjà des rapports. Il juge donc et il raisonne avant de savoir un mot d'aucune langue. Sa conduite en est la preuve, puisqu'il agit en conséquence des jugements qu'il porte. Mais parce que sa pensée est l'opération d'un instant, qu'elle est sans succession, et qu'il n'a point de moyen pour la décomposer, il pense, sans savoir ce qu'il fait en pensant ; et penser n'est pas encore un art pour lui. Si une pensée est sans succession dans l'esprit, elle a une succession dans le discours, où elle se décompose en autant de parties qu'elle renferme d'idées. Alors nous pouvons observer ce que nous faisons en pensant, nous pouvons nous en rendre compte ; nous pouvons par conséquent, apprendre à conduire notre réflexion. Penser devient donc un art, et cet art est l'art de parler.</p> <p>CONDILLAC</p> <p><i>Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme (1798)</i></p>
2018	TECH N.	ANTILLES	REPLACEMENT	<p>La puissance souveraine ne se trouve donc que dans la réunion des forces prépondérantes. Elle ne consiste même qu'en cela. Comme elle n'est puissance, que parce qu'elle est une force comparée à une autre force ; elle n'est puissance souveraine, que parce qu'elle est une force prépondérante à toutes. Cette puissance, dira-t-on, fait donc violence aux uns pour assurer la liberté des autres. Sans doute, et la chose ne peut pas être autrement. Si la licence (1) régnait, il n'y aurait point de liberté ; puisque la licence de tous nuirait à la liberté de tous. Pour assurer la liberté, il faut donc mettre un frein à la licence. Voilà ce que fait la puissance souveraine ou prépondérante ; et le gouvernement est libre, lorsqu'elle n'emploie la violence que contre ceux qui veulent abuser de leur liberté : c'est-à-dire, que le gouvernement est libre, lorsque les lois règlent l'usage de la puissance souveraine, et en bannissent tout arbitraire.</p> <p>CONDILLAC</p> <p><i>Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme (1775)(1) Faire tout ce qui nous plaît</i></p> <p>Pour expliquer ce texte ce texte, vous répondrez aux questions suivantes, qui sont destinées principalement à guider votre rédaction. Elles ne sont pas indépendantes les unes des autres et demandent que le texte soit d'abord étudié dans son ensemble.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dégager l'idée principale du texte et les étapes du raisonnement. 2. Expliquer :a) « Cette puissance (...) fait donc violence aux uns pour assurer la liberté des autres. » b) « Si la licence régnait, il n'y aurait point de liberté. » c) « Le gouvernement est libre, lorsque les lois règlent l'usage de la puissance souveraine, et en bannit tout arbitraire. » 3. Les lois sont-elles la condition de la liberté ?